

CONVENTION-CADRE
Entre l'université Mohamed Boudiaf des Sciences et de La technologie d'Oran USTO
MB
Et
L'université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbés.

L'USTO MB représentée par Mme le chef d'établissement, **Professeur Amine Bouziane Hammou**

L'université de **Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès** représentée par Monsieur le chef d'établissement, **Professeur Meghachou Mourad**

Vu le décret n°03-279 du 23/08/2003 relatif aux missions et règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université

Considérant le souhait, des deux parties, de développer une coopération entre le secteur Technologie et infrastructure sanitaire et l'établissement d'enseignement supérieur, dans le respect des missions propres à chacun.

Considérant que **Le laboratoire de Biotoxicologie** affiliée à l'université de **Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès** et L'USTO MB participent respectivement, au développement des Technologies de la santé.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article n°1 : Du fait de l'utilisation croissante de nouvelles technologies médicales faisant appel à des phénomènes parfois complexes, la coopération scientifique et technologique entre **L'université Djillali Liabès** d'une part, L'USTO-MB d'autre part, sera renforcée.

Elle participe notamment à la dynamique de création de pôle régionale d'enseignement, de recherche et d'expertise en matière des Technologies de la santé.

Article n°2 : En conjuguant les forces et les compétences des partenaires associés, elle lui offre aussi l'opportunité de démultiplier leur action, d'optimiser les moyens disponibles et de favoriser la pluridisciplinarité des approches.

En complément des objectifs scientifiques poursuivis, elle favorise les démarches coordonnées ou communes, entre les partenaires, en matière de formation initiale et continue, d'animation, d'information et d'action culturelle scientifique et technique, de communication et de valorisation.

Article n°3 : la coopération sera fondée sur une réelle volonté de partenariat. Traduisant un esprit d'ouverture et de concertation.

Article n°4 : la mobilité et l'accueil croisé des étudiants, des personnels et cadres sera encouragée

Article n°5 : cette coopération se traduira par des objectifs et projets communs inscrits dans la durée. Elle s'exprimera dans cette convention cadre, sous forme de stages de formation.

Article n°6 : Cette coopération se traduira par des objectifs et des projets communs inscrits dans la durée. Elle s'exprimera dans cette convention cadre passée entre L'USTO M.B via le laboratoire de Génétique moléculaire et cellulaire et l'université Djillali Liabès via le laboratoire de Biotoxicologie

Article n°7 : Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à partir de la date de signature et renouvelables par tacite reconduction.

Fait à Oran le 26/11/2019

<p>Le Chef d'établissement de l'Université des Sciences Et Technologie d'Oran USTO/MB</p>  <p>حمو بوزيان أمين مكلف بتسيير شؤون مديرية جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا بالنيابة</p> <p>[11] FEV 2020</p>	<p>Le Chef d'établissement de l'Université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès.</p>  <p>Pr. KADOUN Abd-Ed-Daïm Vice-Président des Relations Extérieures de la Coopération, de l'Animation et la Communication, et des Manifestations Scientifiques</p>
<p>Le directeur du laboratoire de Génétique moléculaire et cellulaire</p> <p>USTO.MB</p> <p>Dr. MEROUFEL Djabaria Naima Maître de Conférences A Biologie moléculaire et génétique USTO-MB</p> 	<p>La directrice du laboratoire de Biotoxicologie</p> <p>UDL</p> <p>Professeur DEMMOUCHE A Directrice du Laboratoire :</p> 